

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 9 février 2026

Variole B (mpox) : lancement de la campagne de vaccination à La Réunion

Une circulation du virus de la Variole B (mpox) est observée dans la zone Océan Indien, notamment à Madagascar. Le 22 janvier 2026, un cas de variole B chez une personne résidant à La Réunion et de retour de Madagascar a été confirmé.

Afin de protéger les personnes les plus exposées et de limiter le risque d'introduction et de transmission du virus sur le territoire réunionnais, l'ARS La Réunion lance, à compter du 9 février 2026, une campagne de vaccination contre la Variole B. Les publics concernés peuvent se faire vacciner dans les centres de vaccination des voyageurs et au centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CEGIDD).

Situation épidémiologique

Courant décembre 2025, les autorités malgaches ont annoncé un premier cas confirmé de variole B. Depuis, la situation est très évolutive : au 5 février 2026, on recense une 245 cas confirmés à Madagascar et plus de 300 cas suspects notifiés.

Le 22 janvier 2026, un cas de variole B chez une personne résidant à La Réunion et de retour de Madagascar, a été confirmé.

Comment se transmet la maladie ?

La variole B est une maladie infectieuse virale qui se manifeste principalement par une éruption cutanée, ou une ulcération des muqueuses (génitales, anale ou buccale) parfois associée à un syndrome grippal comme de la fièvre, des maux de tête, des courbatures ou des ganglions.

La transmission du virus se fait lors de **contacts rapprochés** : contact direct avec les lésions ou les muqueuses d'une personne malade. Ces contacts sont favorisés par des contacts intimes, ou par contact avec des objets contaminés (linge, literie, vaisselle).

La transmission par gouttelettes (salives, éternuement, postillons) est très marginale et nécessite un contact en face à face prolongé et sans masque.

Que faire en cas de symptômes ?

Toute personne présentant des symptômes évocateurs de la variole B doit :

- **Contacter rapidement son médecin traitant ou le SAMU centre 15.**
- **S'isoler** en attendant un avis médical et éviter les contacts rapprochés avec d'autres personnes.
- **Au sein du foyer**, en cas d'impossibilité de s'isoler, porter un masque en présence d'autres personnes et couvrir ses lésions (boutons).

La vaccination préventive contre le virus mpox

Quels sont les publics concernés ?

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) et l'avis du Haut conseil à la santé publique (HCSP) du 2 septembre 2024, la stratégie vaccinale s'articule autour :

- **d'une vaccination proposée à titre préventif :**
 - **En centre de vaccination pour les personnes les plus exposées :**
 - les personnes immunodéprimées ;
 - les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) ;
 - les travailleur(se)s du sexe ou tout propriétaire de lieux de consommation sexuelle ;
 - **En consultation de médecine des voyages, sur décision médicale, pour les personnes se rendant à Madagascar ou vers une zone de circulation active du virus,** en fonction des expositions potentielles à risque. Les professionnels de santé et les humanitaires font partie des voyageurs qui pourront bénéficier de la vaccination.

Le schéma vaccinal est le suivant :

- Une première dose est injectée, suivie d'une deuxième dose injectée 4 semaines plus tard. La protection vaccinale est considérée comme acquise 2 semaines après la deuxième dose.
- Une seule dose est nécessaire pour les personnes qui ont été vaccinées dans leur enfance contre la variole.
- **d'une vaccination réactive,** qui peut être proposée sur décision médicale aux personnes identifiées comme contacts à risque d'un cas confirmé de Variole B. Cette vaccination doit être réalisée idéalement dans les 4 jours suivant l'exposition, et au plus tard dans un délai de 14 jours

Pour les publics pré-cités, la vaccination est gratuite, sauf pour les voyageurs à destination de Madagascar ou toute zone de circulation active du virus pour lesquels la prise en charge de l'Etat ne concerne que le vaccin.

Où se faire vacciner ?

Trois centres de vaccination sont accessibles à La Réunion. Pour se faire vacciner, les publics concernés sont invités à prendre rendez-vous :

- **CEGIDD Ouest**
29 rue Labourdonnais, Saint-Paul (ex-locaux IRM de l'ancien Centre Hospitalier Gabriel Martin)
Tél : 02 62 74 23 80
- **Centre de vaccination international Nord-Est :**
CHU Félix Guyon Allée des Topazes, Saint-Denis - Tél : 02 62 90 55 69
- **Centre de vaccination international Sud :**
CHU Sud, Pavillon 3 - Tél : 02 62 35 96 30

Mpox info service : un dispositif d'écoute pour répondre aux questions

(vaccination, symptômes, recommandations aux voyageurs)

Appelez le numéro vert : **0 801 90 80 69** (appel et service gratuit, anonyme et confidentiel)
accessible tous les jours de 11h à 1h du matin

ou RDV sur le site internet : www.monkeypox-info-service.fr)

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0262 93 94 55 – 0692 66 61 20

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr